

## SEANCE DU 30 JANVIER 2017

-----

L'An Deux Mille dix-sept, le trente janvier à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

*Date de la convocation : 19/01/2017*

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine, FILLOL Isabelle, Adjoint, BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRE Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane

Procurations : ROUILLES Georgette dont pouvoir à CAUSSE Jean-Marc

Excusés : BEAUMONT Isabelle

Ordre du jour :

***Convention de mandat marché travaux aménagement village***

***Don reversé au CCAS***

***Logiciel psychologue scolaire***

***Régisseur suppléant***

***Location salle des fêtes***

***Débriefing vœux à la population***

***Certificat de conformité***

***Déclaration d'Intention d'Aliéner***

***Questions diverses***

### **1/ Débriefing vœux 2016**

L'ensemble du conseil s'accorde sur le fait que la durée de la cérémonie des vœux a été trop longue.

Propositions pour l'année prochaine : moins développer les sujets, maintenir le diaporama, insister sur la signature de la Charte de jumelage et les travaux du bourg.

### **2/ Participation Achat logiciel psychologue scolaire**

M. GONANO, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que Madame DELMAS, psychologue scolaire sollicite les communes où elle intervient pour aider au financement du logiciel WISC V.

Les participations pour financer ce logiciel se réaliseront de la façon suivante :

Coût du matériel	1678 + 29,4 = 1708,20 €	
COMMUNES	nombre d'élèves	montant au prorata
PASSAGE D'AGEN 50 %		854,10 €

RPI ST SIXTE, ST NICOLAS, SAUVETERRE	87	85,51 €
AUBIAC	117	115,98 €
MOIRAX	109	107,13 €
CAUDECOSTE	148	145,46 €
ASTAFFORT	185	181,83 €
ESTILLAC	222	218,19 €
Total	869	854,10 €

**Après délibération, le conseil municipal accepte avec 13 voix pour, 0 contre, et 1 abstention, de participer à l'achat du logiciel WISC V à hauteur de 115.98€.**

Toutefois, il est convenu qu'un courrier serait rédigé à l'attention de l'inspection académique, avec copie à l'ensemble des maires concernés, pour souligner le désengagement anormal de l'Education Nationale dans le financement de cet outil.

Madame Laurent, en tant que DDEN, se propose également de se renseigner sur le sujet.

### **3/ Point travaux aménagement bourg**

Le parking Wauthy a été terrassé. Le hangar, servant de stockage, a un problème de stabilité. Plusieurs professionnels questionnés ont conseillé de détruire ce hangar.

Nous sommes en attente de devis pour le désamiantage et pour la dépose du câble électrique.

Ces devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Puis, Monsieur le Maire présente les répartitions financières de l'opération.

Sur le plan de l'assainissement, Mme FILLLOL, adjointe, explique que l'entreprise en charge des travaux a été confrontée à plusieurs problèmes liés à la vétusté du réseau. Certains administrés ont eu leur branchement fermé pendant 1 semaine.

### **4/ Aménagement du village : Convention délégation de maîtrise d'ouvrage travaux**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg, de signer une convention avec l'Agglomération d'Agen.

Celle-ci a pour objet une délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux et des missions associées à la Ville d'Aubiac par l'Agglomération d'Agen.

La convention définit notamment les voies, ouvrages et compétences concernés, l'organisation des missions de maîtrise d'ouvrage, le programme des travaux et missions complémentaires, les participations financières et fonds de concours associés.

Puis, Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de réajuster cette convention et la convention concernant la maîtrise d'œuvre par des avenants.

**Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer :**

**- la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du bourg**

**- tout avenant concernant la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des études de maîtrise d'œuvre**

**- tout avenant concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du bourg**

#### **5/ Renouveaulement du régisseur suppléant des recettes**

Monsieur le Maire rappelle que Mme LAMOUREUX Peggy exerce les fonctions de régisseur des recettes. Puis, il explique qu'il serait nécessaire, suite au départ de Mme LOCUSSE Delphine, de nommer un régisseur suppléant.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer Madame COLON Jennifer régisseur suppléant.**

#### **6/ Affaire Consorts Duprat**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'acte d'achat de la parcelle a été signé devant le notaire.

#### **7/ Avis de l'Etat sur le PLUi**

Le Conseil Municipal a voté le zonage 5.1. Les services de l'Etat, au travers de leurs avis, demandent la suppression de nombreux terrains des zones constructibles.

Une réunion publique sera organisée le 17 février 2017 pour en informer la population.

Monsieur le Maire et Mme Fillol, adjointe, vont rencontrer le service planification de l'agglomération d'Agen le mardi 7 février pour convenir de la marche à suivre afin de contester cet avis.

#### **8/remplacement table de mixage**

M. Schmittlin, conseiller, explique que, suite au vol du matériel de sonorisation, un devis a été réalisé par Macca Music pour l'achat d'une table de mixage, une platine, un amplificateur, et 2 micros. Il s'élève à 1165.00€ TTC. Il est convenu qu'un deuxième devis serait demandé.

#### **9/ Don pour le CCAS**

M. le Maire rappelle que Mme BONADEO, de la troupe théâtrale ***Volt Face***, dont le spectacle s'est produit le 27 novembre 2016 à la salle des fêtes, a souhaité reverser la recette de cette manifestation au Centre Communal d'Action Sociale d'Aubiac. L'association Loisirs Culture Tourisme, ayant accompagné ce projet, transmet ce don qui s'élève à 250€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce don et s'engage à le reverser en totalité au CCAS.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

## **10/ Tarifs et règlementation location salle des fêtes**

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs et le règlement de la location de la Salle des fêtes de la façon suivante :

### **Tarifs**

<b>PARTICULIER</b>				<b>ASSOCIATION</b>		<b>MENAGE</b>
<b>Journée</b>		<b>Week-end</b>		<b>Week-end</b>		
aubiacais	extérieur	aubiacais	extérieur	aubiacais	extérieur	
80€	130€	170€	300€	4 gratuites Puis 80€	200€	A la charge du client Ou Forfait 120€

### **Horaires**

Pour la location d'une journée, les clefs sont à récupérer à la Mairie à partir de 9h15 après un état des lieux d'entrée et restituées à la Mairie le lendemain matin avant 10h00 après un état des lieux de sortie.

Pour la location du week-end, les clefs sont récupérées le vendredi soir à partir de 16h30 après un état des lieux d'entrée et rendues le lundi matin avant 10h00 après un état des lieux de sortie. Toute demi-journée supplémentaire est facturée 30 €.

### **Conditions de réservation :**

La réservation sera définitivement prise en compte à partir :

- de la signature de la convention
- du versement d'un acompte s'élevant à 50% de la somme due
- du versement du chèque de caution de 500€
- de la présentation de l'attestation d'assurance responsabilité civile

L'état des lieux d'entrée et la remise des clés n'auront lieu qu'après versement du solde de la location.

### **Règlementation**

Concernant le ménage, la salle devra être rendue dans le même état que lors de l'état des lieux d'entrée. Un forfait de 120 euros sera exigé dans le cas contraire.

Toute dégradation constatée sera facturée.

Si un problème est constaté sur les extincteurs, un forfait de 50 euros sera exigé.

La sono ne fait pas partie de la location.

Concernant les personnes handicapées, le locataire prendra toutes les mesures nécessaires à leur sécurité.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve les tarifs et le règlement de location de la salle des fêtes.**

## **11/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

<b>VENDEUR</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>NATURE</b>	<b>SUPERFICIE TERRAIN M<sup>2</sup></b>	<b>ACHETEUR</b>	<b>MONTANT €</b>
TISSOT NICOLE	37 RTE HARTANES	TERRAIN A BATIR	4150	GARDINI	70000
FADEL BERNARD	61 CH DE MARRON	MAISON A VENDRE	4775	FRANCOIS	145000

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.**

## **12/ Nettoyage de l'église**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir des travaux au niveau de l'église : colmatage des entrées pigeons

M. Labarbe propose d'effectuer ces travaux pour un montant de: 1080€

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **13/ Demande de subvention : Fonds de solidarité territoriale**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la tranche optionnelle de l'opération d'Aménagement du Bourg, la commune d'Aubiac a sollicité l'aide de l'Agglomération d'Agen au travers du Fonds de Solidarité Territoriale sur la thématique Aménagements des espaces publics.

De même, la commune d'Aubiac a sollicité l'agglomération d'Agen dans le cadre du FST 2016 pour les travaux de chauffage et sonorisation à l'église Sainte Marie. Les montants prévisionnels étant revus à la hausse, une aide supplémentaire a été demandée au travers du Fonds de Solidarité Territoriale 2017.

Enfin, Monsieur le Maire explique qu'une demande de FST a été déposée dans le cadre des travaux rénovation énergétique de la salle Dernelle.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

**DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agglomération d'Agen l'attribution du Fonds de Solidarité Territoriale pour les projets précédemment cités.**

## **14/ Renouvellement Contrat d'Aide à l'Emploi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CAE de M. Barjou, contrat de 20 heures hebdomadaires minimum pour assurer les travaux extérieurs, est arrivé à son terme le 22 février 2017.

Il est donc nécessaire de le renouveler pour un an.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du CAE de M. Barjou.**

### **Tour de table**

- **M. Gonano** : suite aux demandes de subvention d'aide à l'investissement pour les TAP, la commune a obtenu l'accord de la CAF (qui participe à hauteur de 70%) et de la MSA (à hauteur de 1000€).

Des affiches vont être collées à la salle des sports pour sensibiliser les usagers aux respects des locaux et notamment en matière d'économie d'énergie (lumière, chauffage...)

- **Mme Chartier** : les travaux de l'impasse Dernelle ont bien commencés. Dans le cadre de l'aménagement du bourg, les riverains ont été sondés et ont donné leur accord pour participer à l'arrosage des plantations

- **Mme Combres** : La locataire du gîte le Chai se plaint de problèmes d'isolation. Une Réflexion doit être menée pour faire descendre la chaleur (déstratificateur).

- **M. Schmittlin** : a participé à une réunion communautaire sur le thème de l'environnement et de la santé. Un Projet est en cours sur l'agglomération pour prévenir les problèmes de pollution dans les salles de classe.

Le samedi 11 février : match de l'ESB et repas

Le samedi 18 février: soirée tartiflette LCT

- **M. Cabrol** : l'écluse de la route de Ségougnac est démontée et poussée dans le fossé en permanence.

- **M. Huguet** : le plan de développement de la fibre est décevant pour Aubiac

**Réponse de M. le Maire** : le développement de la fibre pour les communes historiques de l'agglomération est traité par Orange. Pour les autres communes, c'est le syndicat numérique qui en a la charge. Ce développement est réparti dans le temps. Une majorité d'administrés d'Aubiac étant relativement bien alimentée, d'autres communes sont prioritaires.

- **M. Berton** : le secrétariat est prié de ne pas communiquer les n° de téléphone personnels des conseillers.

La grille du lavoir au lieu-dit Champagne a été ouverte, ce qui pose un problème de sécurité.

Réponse : Un nouveau cadenas sera installé.

- **Mme Fillol** : Suite à une négociation avec notre assurance Groupama, nous allons bénéficier d'une réduction d'une centaine d'euros pour l'assurance des véhicules.

- **M. Causse** : des travaux d'extension du réseau électrique sont prévus au lieu-dit Ponche.

**Fin de la séance : 21h00**